

Démarche successorale pour enfant adultérien?

Par **sebby**, le **24/09/2018** à **11:38**

Bonjour à tous, j'aurais besoin de votre savoir.

En effet je viens d'apprendre par mon oncle qui est très malade que ce dernier est mon père.

Néanmoins, j'aurais souhaité connaître les démarches à suivre afin que je puisse être reconnu en t'en qu'Héritier, il s'agit également de son désir ainsi que celui de son épouse qui est la soeur de ma mère.

Je suis dans l'impasse, avec son accord je vais faire un TEST ADN afin de savoir si il s'agit de mon vrai père mais il ne s'agira pas d'une preuve afin de participer à la succession.

Selon les différents lectures, j'ai deux possibilités:

1 Entamé une procédure auprès du TGI pour une recherche de paternité mais il faut que je rectifie mon état civil ce que je me refuse (mon père de coeur m'a élevé toute sa vie)

2 Que mon oncle le déclare verbalement et l'acte auprès d'un notaire. Mais est ce que cette démarche suffit sans preuve formelle de paternité?

Je vous remercie en avance de vos réponses.

Par **LouisDD**, le **24/09/2018** à **23:06**

Bonsoir

Nous restons un forum étudiant ainsi nous ne pouvons pas donner de conseils juridiques. En cas de réponse à prendre avec des pincettes, seuls un professionnel du droit peut vous aider.

Bonne soirée